



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

CONF/2013/RAPACT

RAPPORT D'ACTIVITE 2013
DE LA CONFERENCE DES OING

<http://www.coe.int/ONG>

TABLE DES MATIERES

I. La Conférence des OING

1.	Introduction.....	3
2.	Les pays du Sud de la Méditerranée – Le dialogue interculturel.....	4
3.	Le Forum mondial de la démocratie.....	5
4.	Soutien à un environnement favorable aux ONG.....	5
	- Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG.....	5
	- Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel	6
	- L'outil de dialogue.....	6
5.	Les Comités intergouvernementaux. Les Comités établis par une Convention.....	6
6.	Le statut participatif.....	7
7.	L'Association OING-Services.....	7

II. Les Commissions thématiques et l'experte égalité homme femme

1.	Commission droits de l'homme.....	8
2.	Commission éducation et culture.....	13
3.	Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux.....	17
4.	Experte égalité homme femme.....	22

III. Conclusions..... 24

IV. Les textes adoptés..... 25

I. LA CONFERENCE DES OING

1. Introduction

Après la mise en œuvre des nouvelles structures et des modalités de fonctionnement en 2011 et les renouvellements statutaires des instances de Direction en 2012, l'année 2013 atteste des activités diversifiées, approfondies, novatrices conduites par la Conférence et par ses composantes : le Bureau, la Commission permanente et ses trois Commissions. Le travail est important comme le montrent en particulier les rapports des Commissions droits de l'homme ; Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux ; Education et culture et de leurs groupes de travail.

Ceci confirme bien l'attachement et l'engagement profond et durable de la Conférence des OING à la démocratie, la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit et aux valeurs fondamentales que les OING, dans leur diversité, défendent et promeuvent en Europe, comme en témoigne notamment la déclaration adoptée le 24 Janvier 2013 sur « la démocratie véritable ».

Le rapport « consolidé » couvre tout ce qui a été réalisé dans et au nom de la Conférence. Il inclut bien entendu celui des Commissions, des divers Comités, des Groupes de travail - ils sont 27 ! - il inclut les textes adoptés en plénières et en Commission permanente : (déclarations, recommandations et résolutions) ainsi que ceux enregistrés lors des séances des Commissions.

Naturellement, un tel rapport d'activités s'intègre dans un processus continu : il prend en compte ce qui a précédé, il enregistre les acquis récents et prépare le renforcement et le suivi de nos actions pour 2014 et après...

C'est ce bilan global dont nous sommes tous comptables et porteurs pour les actions en cours et à venir.

Il est impératif ainsi de montrer tout à la fois le caractère globalisant, coordonné, de toutes nos activités et la qualité, la profondeur et la variété de tout ce que nous – les OING - nous entreprenons en semble : cette cohérence d'action est gage de notre efficacité et de la représentativité des OING en Europe car elle écarte un fonctionnement qui ne serait qu'une seule juxtaposition ou addition d'activités.

De plus en plus, les grands problèmes, les grandes questions de société sur lesquels nous intervenons sont généraux et polyvalents : les prendre en charge ne peut être de moins en moins le fait d'un seul groupe puisque les attendus et les conséquences concernent le plus grand nombre d'acteurs et d'intervenants : les synergies, les mises en commun s'imposent de fait ! Ainsi en est-il des droits de l'Homme, des droits sociaux, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la culture, de l'éducation de la jeunesse, de la lutte contre la pauvreté.

Pour renforcer son influence, la Conférence des OING joue un rôle actif dans le quadrilogue, l'échange et la coopération avec les organes politiques du Conseil de l'Europe – Comité des Ministres, Assemblée parlementaire et Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

2. Les pays du Sud de la Méditerranée – Le dialogue interculturel

Le 27 janvier, la Conférence des OING a adopté une Résolution sur « l'Égalité des Genres - une condition du succès des révolutions arabes ».

Le 12 février, la Conférence a condamné l'assassinat de Chokri Belaïd qu'elle a qualifié de « crime abject contre un défenseur de la démocratie » et a exprimé sa « pleine solidarité aux forces démocratiques de la société civile tunisienne ».

La Conférence a décidé une action concertée dans les pays du voisinage méditerranéen et d'accorder la priorité à la Tunisie. Une équipe s'est rendue à Tunis du 17 au 20 février et a rencontré des représentants d'ONG et des autorités tunisiennes. Il a été retenu, entre autres, de développer des échanges d'expériences, de soutenir la structuration de la société civile, le travail des ONG en réseau et d'amplifier le travail de la Conférence des OING pour une meilleure coordination des relations avec les organisations homologues en Tunisie.

La Commission permanente a souligné la création d'un observatoire tunisien de la sécurité globale qui regroupe des universitaires indépendants et des représentants de la société civile organisée.

La Conférence a été présente à une journée d'études organisée par la Chambre des conseillers du Parlement du Maroc sur le thème : « citoyenneté et comportement civique, le partenariat » où il a été souligné le rôle de la société civile pour la cohésion sociale.

La Conférence a adopté une Recommandation, le 27 juin, sur la « situation de la police et des syndicats de police en Tunisie ».

La Conférence a participé en septembre à un colloque sur la situation en Méditerranée dans le cadre du dialogue Nord-Sud sur le rôle de la société civile dans les pays du sud de la Méditerranée. Le colloque a dénoncé, en particulier la « montée des forces rétrogrades », la « dynamique de l'éveil des peuples » et aussi la volonté de la « promotion du dialogue ». De nombreux projets et réalisations concrètes ont été présentés notamment sur la culture, la formation professionnelle des jeunes en particulier celle des jeunes filles et des femmes ...

Dans ce contexte, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe remplit un rôle prépondérant – dans le cadre du quadrilogue - de mise en relations et d'actions concertées dans cette partie du Sud de l'Europe. Sa longue expérience en matière de coopération, son travail en réseaux, ont contribué à promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe et la Conférence des OING est dans ce domaine un partenaire actif ; la Conférence a participé au Forum de Lisbonne, les 6 et 7 novembre, sur « valoriser la société civile comme acteur de la gouvernance ; perspectives pour le Sud de la Méditerranée ».

Et il faut souligner, en s'en félicitant, l'élection de notre président Jean-Marie Heydt, à la présidence du Centre Nord-Sud.

Le dialogue interculturel sous toutes ses formes et composantes fait constamment l'objet de multiples actions, initiatives des OING de la Conférence avec la production d'ouvrages, de documents de référence et de recherches comme en témoignent les comptes rendus des groupes de travail des Commissions que ce soient sur la démocratie véritable, le dialogue interreligieux, le vivre ensemble, l'éducation à la citoyenneté et l'adoption le 27 juin de la Recommandation sur « Droits de l'Homme et religions »

La Conférence est intervenue lors du Colloque de haut niveau organisé, en Février, sous la présidence d'Andorre sur les « compétences pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel : enjeu politique et valeurs ». Elle y a souligné les actions et les contributions des OING dans ce domaine.

3. Le Forum mondial de la démocratie

Notre Conférence a contribué à la préparation du Forum mondial de la Démocratie qui s'est tenu du 27 au 29 novembre à Strasbourg : « Retisser la démocratie ; reconnecter les institutions et les citoyens à l'ère du numérique » Plusieurs organisations ont participé à ce Forum dont le thème est à intégrer durablement dans les orientations, préoccupations et actions de la société civile .Plusieurs laboratoires d'idées ont été sponsorisés par la Conférence.

La Présidente de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux est intervenue dans le laboratoire sur la montée de Wikicity, présenté par l'entreprise Lung de Porto Allegre, une initiative pour l'incitation des citoyens au contrôle des politiques et au lancement d'initiatives.

La Conférence a notamment parrainé le [laboratoire d'idées sur : « les compétences pour la démocratie »](#) présenté par le « [Réseau des Femmes ougandaises \(WOUGNET\)](#) » qui ont obtenu le [prix de « l'innovation démocratique »](#) décerné par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

4. Soutien à un environnement favorable aux ONG

La Conférence des OING est engagée en permanence dans le soutien des organisations, des ONG des pays où la plénitude des droits ne s'exerce toujours pas, où la démocratie reste à construire : ainsi en est-il du Belarus. Chacun se souvient de la venue de délégations de ce pays... En 2013, cette action s'est poursuivie en particulier avec la visite, en janvier, avril, juin et octobre de représentants de la société civile du Belarus sur les sujets respectivement « les organisations étudiantes dans les processus de décision », « la « liberté d'association – faire face aux défis », « le point de vue des groupes de réflexion biélorussiens sur les développements en politique, démocratie et intégration européenne », « l'éducation civique et l'activisme ». Egalement avec une réunion, à Varsovie, en juin, sur une « Plate-forme de Communication » pour le Belarus.

- Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

2013 a connu une intense activité du [Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG](#) qui a travaillé en étroite coopération avec la Commission de Venise ; le Conseil d'experts a été particulièrement actif en Fédération de Russie.

En septembre, la Conférence a adopté une [recommandation](#) sur l'Avis du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG sur la « Loi portant amendement à certains textes de loi de la Fédération de Russie concernant la réglementation des activités des associations à but non lucratif remplissant la fonction d'agents étrangers ».

En octobre, le Conseil d'experts s'est réuni à Moscou et la Conférence des OING a co-organisé une table ronde sur le « Développement de la législation sur les organisations à but non lucratif. L'expérience internationale » avec la Chambre civique de la Fédération de

Russie à laquelle ont participé des représentants de la société civile et des pouvoirs publics russes ainsi que des ONG. Le Conseil d'experts y a présenté son opinion - mentionnée plus haut – sur cette loi appelée « la loi des agents étrangers » (liens : [OING Conf/Exp\(2013\)1](#) et [OING Conf/Exp\(2013\)4](#) – en anglais uniquement]

Le Conseil d'experts exerce une fonction de surveillance continue de la situation des ONG dans les états membres du Conseil de l'Europe. le suivi est indispensable comme en Azerbaïdjan.

- **Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel**

[Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel](#) est devenu progressivement, en raison de sa qualité, une référence utilisée par la société civile, par les institutions et dans le cadre du quadrilogue du Conseil de l'Europe: coopération avec le Congrès, débats sur l'interaction entre la société civile et les autorités.

En novembre, en Ukraine, à Kiev, a été organisé un [séminaire sur « la participation civile au processus décisionnel : le chemin de l'Ukraine vers les standards européens »](#) qui a rassemblé 60 participants de la société civile d'Ukraine et de pays voisins.

Le Code de bonne pratique a été promu lors d'une Conférence tenue en avril à Istanbul sur la coopération avec la société civile dans le secteur public à laquelle des membres du Conseil d'experts ont également participé.

- **L'outil de Dialogue**

[L'outil de Dialogue – boîte à outils pour la pratique du dialogue interculturel](#) - est maintenant opérationnel et fréquemment sollicité. Les premières formations de facilitateurs ont eu lieu en France et vont débiter en Tunisie. Cet outil vient compléter le dispositif de moyens dont dispose la Conférence des OING.

5. Les Comités intergouvernementaux. Les Comités établis par une Convention

La Conférence mesure bien l'importance de la présence de la société civile, des OING, dans les Comités intergouvernementaux où siègent nos représentants. Ces Comités ont connu une forte restructuration dans leur forme, leur nombre et leurs contenus ; ils sont en évolution et couvrent les grands domaines d'activités du Conseil de l'Europe ; ils sont huit auxquels il faut ajouter des organes subordonnés et des comités établis par une Convention comme la [Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) ou la [Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#).

Ainsi, notre experte égalité homme femme a participé à de multiples réunions sur les medias et l'image des femmes et sur la ratification et l'entrée en vigueur de la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. \(Convention d'Istanbul\)](#).

Une représentante a, elle, été engagée dans tout le processus de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe sur la « protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ».

6. Le statut participatif

Le statut participatif a 10 ans. Un projet de contribution - sur l'état des lieux – aux discussions sur la Résolution(2003)8 sur le statut participatif est en cours d'élaboration : un groupe de travail a été constitué à cet effet, au sein de la Commission permanente : il devra tout à la fois montrer les intérêts du statut pour la démocratie directe, pour la société civile organisée elle-même, pour les OING membres mais aussi pour les 3 autres « piliers » du Conseil de l'Europe grâce à la valeur ajoutée et à l'expertise apportée par la Conférence des OING au bénéfice de tous, y compris le Comité des Ministres. Un travail d'analyse des acquis et des atouts mais aussi des évolutions possibles est en cours.

La Commission permanente a soutenu la demande de statut pour quatre organisations, désormais membres :

- Le Conseil européen des doctorants et des jeunes chercheurs,
- L'Union des avocats européens,
- l'Union européenne des malentendants,
- la Fédération des parcs naturels et nationaux d'Europe.

La Commission permanente a été informée de la situation de 71 OING qui pourraient perdre le statut participatif par inobservance des règles (absences de réponses, de coopération, manque de représentativité).

7. L'Association OING-Services

L'Association a amélioré son bilan en 2013 et connu une augmentation du nombre de ses cotisants à 140 (sur 381 OING ayant le statut participatif). Sa situation financière est désormais saine.

Une réforme de ses statuts a été engagée notamment sur la composition du Conseil d'Administration.

Le soutien financier d'OING-Services a rendu possible le financement de certaines activités de la Conférence des OING, comme l'atelier organisé à l'occasion de la Journée Internationale de l'Éradication de la Pauvreté le 17 octobre sur le thème « Pour une Europe des Droits de l'Homme : agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté ». L'association a également facilité la participation de représentants de la Conférence des OING aux Comités et événements du Conseil de l'Europe en leur fournissant une assistance financière.

II. LES COMMISSIONS THEMATIQUES ET L'EXPERTE EGALITE HOMME FEMME

1. Commission droits de l'homme

Présidente Annelise Oeschger, Vice-présidents Gérard Greneron et Marie-José Schmitt, rapporteur Maritchu Rall

A Thématiques travaillées avec préparation de textes adoptés par la Conférence des OING et suivi par des Groupes de travail

a. Très préoccupée par le fait que la torture s'exerce toujours à diverses échelles dans les 47 pays membres du Conseil de l'Europe sans que les Etats ne prennent suffisamment de mesures et alertée par le Rapport « Un monde tortionnaire » de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), la Commission a proposé aux OING de s'exprimer sans équivoque sur l'interdiction absolue de la torture et des traitements inhumains ou dégradants et a préparé la Recommandation « L'évolution de la situation de la torture et des peines et traitements cruels, inhumains et dégradants dans les États membres du Conseil de l'Europe » adoptée par la Conférence des OING le 24 janvier 2013.

Un Groupe de travail pour le suivi de cette Recommandation a été créé. La première réunion du Groupe de travail « pour l'abolition de la torture en Europe » s'est tenue le mercredi 2 octobre 2013. Cette rencontre a permis de définir les modalités de fonctionnement du Groupe de Travail, ainsi que ses objectifs :

- Activités de plaidoyer et de lobbying auprès des Etats membres du Conseil de l'Europe
- Travail en collaboration avec les instances et les organes du Conseil de l'Europe
- Travail en collaboration avec les OING

Afin de commencer à mettre en œuvre ces objectifs, le mercredi 29 janvier 2014 de 13h à 14h en salle 2 du Palais de l'Europe, le Groupe de Travail organisera un *side-event* ayant pour titre « Une Europe sans torture: qu'en est-il réellement aujourd'hui? - La lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants: l'affaire de tous ». Cette action de sensibilisation aura pour but de mobiliser et fédérer le plus grand nombre pour éradiquer le fléau de la torture qui perdure en Europe.

b. Suite à la Conférence « Pour une Europe des Droits de l'Homme : s'unir contre la misère » du 17 octobre 2012 la Commission a préparé une Résolution de suivi « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe » adoptée par la Conférence des OING le 24 janvier 2013.

Le Groupe de travail « Extrême pauvreté et droits de l'Homme » a réalisé un document « Pour une Europe des droits de l'Homme : s'unir contre la misère » relatif à la Déclaration conjointe du 17 octobre 2012 des Présidents du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Conférence des OING et a organisé, le 17 octobre 2013, un atelier de suivi.

c. Suite au travail de trois ans du Groupe de travail « Droits de l'homme et religions » qui a élaboré un rapport ainsi que des éléments pour une recommandation, la Commission a organisé une séance de travail ouverte à toutes les OING, le 24 juin, pour finaliser la Recommandation « Droits de l'Homme et religions » adoptée par la Conférence des OING le 27 juin 2013.

Des membres du Groupe de travail préparent deux projets de textes qui compléteront la Recommandation et qui seront soumis à la session de janvier 2014, à savoir :

- respecter et promouvoir les droits de l'Homme : lignes de réflexion et d'action proposées aux responsables et aux membres des religions ;
- droits de l'Homme et religions : appel aux citoyennes et citoyens et aux ONG.

d. Dans le cadre de ses liens avec des ONG dans le sud de la Méditerranée, la Commission a préparé la Recommandation « Situation de la police et des syndicats de police en Tunisie » adoptée par la Conférence des OING le 27 juin 2013.

B. Le développement de la législation et des conditions de travail pour les ONG en Fédération de Russie

En lien avec des ONG russes et avec le Conseil d'expert sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING, la Commission a suivi l'évolution suite à la loi du 20 juillet 2012 et ses prescriptions par rapport aux ONG agissant comme soi-disant « agents étrangers », c'est-à-dire obtenant des fonds de l'étranger et étant impliquées dans des « activités politiques ». La Commission est très préoccupée par l'impact négatif sur la société civile et ses organisations en général et par la disqualification publique des ONG défendant les droits de l'Homme. Elle a constaté que « l'engagement pour la protection et la promotion des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit – les fondements du Conseil de l'Europe – ne doit pas être considéré comme une « activité politique » dans le sens de la loi sur les « agents étrangers » et que toute propagande négative sur les ONG doit cesser pour leur permettre de conduire et développer leurs activités dans un environnement favorable.

Le 31 octobre, à Moscou, la Présidente de la Commission a co-animé la Table ronde "Développement de la législation sur les ONG à but non lucratif – l'expérience internationale" organisée par la Conférence des OING et la Chambre Civique de la Fédération de Russie qui a réuni des ONG russes et internationales et des représentants des pouvoirs publics russes dans le but de discuter les résultats des études du Conseil d'experts et d'échanger sur les possibles améliorations de la législation sur les « agents étrangers » et de son application.

C. Atelier à l'occasion de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté « Pour une Europe des Droits de l'Homme : agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté », Conseil de l'Europe, 17 octobre 2013

Cet atelier, organisé par le Groupe de travail « Extrême pauvreté et droits de l'Homme » en lien avec le Service de la Charte sociale européenne, a réuni une soixantaine de personnes dont des délégués d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal ayant l'expérience de la pauvreté, la Présidente du GR-SOC et le Directeur des droits de l'Homme. Il a été présidé par le Président du Comité européen des droits sociaux et ouvert par la Secrétaire générale adjointe et le Président des Délégués des Ministres. Sur la base de la [Déclaration du 17 octobre 2012](#) il s'agissait de contribuer à un plan d'action européen à partir des expériences et des aspirations exprimées dans les différents pays.

D. Audition par le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne

Le 29 mai avait lieu l'audition annuelle de la Commission par le Comité gouvernemental :

- Nous avons présenté la Déclaration conjointe du 17 octobre 2012 et transmis un exemplaire au représentant de chaque Etat membre.

Par rapport aux droits sociaux examinés nous avons :

- constaté le recul dangereux qui affecte les différentes branches de la sécurité sociale et concerne tout autant les régimes contributifs que les régimes non contributifs ;
- à propos de la mise en œuvre de l'article 15 CSE (droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté), nous avons attiré l'attention sur des mesures que les Etats devraient prendre dans les domaines cités dans cet article, par exemple au niveau de l'emploi, nous avons souligné l'importance de l'orientation et de la formation professionnelle vers des métiers d'avenir et rappelé le rôle actif de créateurs d'emploi que les Etats pourraient jouer par leurs appels d'offre ; et au niveau de la vie sociale, afin que les progrès constatés se poursuivent, les Etats devraient soutenir les associations de personnes handicapées et collaborer avec elles pour la mise en œuvre des médiations nécessaires en cas de discrimination directe ou indirecte.

E. Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes y compris la violence domestique (Convention d'Istanbul)

Une partie importante de la réunion de la Commission pendant la session de juin était consacrée à l'information et à la mobilisation des ONG pour la promotion de cette Convention, avec la participation du Président du Réseau de contact des parlementaires et de la Présidente de la Fondation Feminoteka de Pologne.

Le Groupe de travail « Prévenir et combattre la violence contre les femmes, la violence domestique et la traite d'êtres humains » a été créé. Lors de sa première réunion, le 26 juin, les membres ont défini les priorités suivantes

- Promouvoir la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO). [Deux modèles de lettres](#) ont été rédigés, à l'intention des organisations et des personnes physiques, pour qu'elles encouragent les gouvernements et les parlementaires de leur pays à promouvoir la ratification de la Convention d'Istanbul. Nos membres, ainsi que les ONG avec lesquelles nous coopérons, ont déjà envoyé de telles lettres.
- Suivre les Réseaux parlementaires du Conseil de l'Europe et contribuer à leur action :
 - o « Le droit des femmes de vivre sans violence »
 - o « Combattre la violence à l'égard des enfants »
- Suivre les travaux de la Division de la prévention de la violence à l'égard des femmes de la Direction des droits de l'homme et contribuer à ces travaux, ainsi qu'à ceux de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC).

F. Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et la Campagne UN sur CINQ

Le Groupe de travail « Lanzarote » a informé et sollicité les OING à la réunion de juin et par un courrier électronique. Par l'organisation de réunions d'acteurs aussi bien publics que privés le Groupe de travail contribue au diagnostic pluridisciplinaire et a jeté les bases pour

faire émerger une méthodologie de travail qui pourrait servir ultérieurement de fil rouge dans les « conduites à tenir » des différents professionnels et pour aller vers une action concertée. Il s'agira, entre autres, de mettre en place un véritable partenariat en réseau autour des problématiques d'atteintes sexuelles aux enfants et d'encourager la formation spécifique de chacun des intervenants, qu'ils soient éducateurs, assistants sociaux, psychologues, policiers, juges des enfants, thérapeutes, d'utiliser les outils de sensibilisation du Conseil de l'Europe comme le Pacte du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui fait la promotion de la campagne UN sur CINQ.

G. Représentation au Comité directeur des droits de l'Homme (CDDH)

Le représentant de la Conférence des OING fait part de priorités retenues par le CDDH où la Conférence des OING et ses Commissions, compte-tenu de leurs travaux antérieurs ou actuels et de l'expérience de leurs ONG membres, peuvent apporter une contribution substantielle, le secrétariat du CDDH accueillant très favorablement cette perspective d'interaction. Notamment :

- la responsabilité sociale des entreprises : élaboration d'un instrument non contraignant (avec guide de bonnes pratiques) répondant aux lacunes dans la mise en œuvre en Europe des Principes directeurs des Nations Unies (accès à la justice des victimes des violations des droits de l'Homme par les entreprises) – élaboration d'une déclaration du Comité des Ministres soutenant les Principes directeurs des Nations Unies ;
- l'impact de la crise économique sur les droits de l'Homme en Europe : étude approfondie de la question afin d'identifier les domaines spécifiques d'action possibles en vue de l'éventuelle révision d'instruments existants ou de l'élaboration d'un instrument non contraignant - rédaction d'un projet de déclaration du Comité des Ministres sur la protection des droits de l'Homme en temps de crise ;
- droits de l'Homme dans des sociétés culturellement diverses : élaboration de lignes directrices générales et d'un manuel sur les droits de l'Homme dans des sociétés culturellement diverses - recensement des normes du Conseil de l'Europe sur la liberté de pensée, de conscience et de religion et leur lien avec d'autres droits, accompagné d'un recueil de bonnes pratiques ;

Par ailleurs, les travaux du nouveau « Groupe F » sur l'avenir à plus long terme de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Cour (suite à la Conférence de Brighton de 2012) mérite une attention toute particulière dans la mesure où les résultats peuvent avoir des conséquences importantes sur le système actuel et le niveau de protection des droits de l'Homme en Europe.

Le Groupe de travail « Violences à l'égard des personnes âgées » a contribué au travail du CDDH-AGE pour le Projet de Recommandation sur la promotion des droits de l'Homme des personnes âgées.

H. Représentation au Comité directeur sur les Médias et la Société de l'Information (CDMSI)

Le CDMSI a tenu, en 2013, trois réunions et organisé une Conférence ministérielle à Belgrade. Ses principaux thèmes de travail sont d'une part la protection des journalistes, d'autre part l'application de l'article 10 de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) (Liberté d'expression et d'information) online autant qu'offline, dans le cadre de la stratégie d'ensemble du Conseil de l'Europe quant à l'Internet. Lors de la Conférence ministérielle comme au cours des travaux du CDMSI, le représentant de la Conférence des OING est intervenu notamment sur la liberté d'expression pour tous, en relation avec les

responsabilités afférentes, en particulier sur Internet, et donc sur la nécessité de l'éducation aux droits de l'Homme online ; il est intervenu aussi sur la place à réserver à la société civile dans le travail effectué par le Conseil de l'Europe et les Conférences ministérielles dans une perspective « multi parties prenantes ».

Le CDMSI vient de soumettre au Comité des Ministres un projet de Recommandation comportant un Guide pour les usagers de l'Internet, dont la Conférence des OING pourrait utilement soutenir la diffusion.

I. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

La Conférence des OING prend part aux réunions de la FRA.

2. Commission éducation et culture

Présidente : Sabine Rohmann, Vice-présidents : Harry Rogge et Yosanne Vella,
Rapporteur : Roseline Moreau

A. Les groupes de travail

a. Le métier de l'enseignant au XXI^e siècle

Responsable : Roseline Moreau

En 2013, le groupe de travail a lancé un questionnaire en ligne qui comprend cinq chapitres :

- la situation professionnelle des enseignants ;
- les domaines d'enseignement ;
- le rôle de l'enseignant d'aujourd'hui ;
- la formation professionnelle des enseignants ;
- paroles libres.

C'est ainsi que, début novembre 2013, le groupe de pilotage (Roseline Moreau, François Debrowolska, Michèle Moritz) a disposé de l'ensemble des réponses enregistrées émanant de 200 enseignants européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Turquie, Ukraine).

Le groupe de pilotage a collecté les données saisies sur la plateforme, soit près de 1000 pages et fait un travail de lecture, de classification des réponses et commentaires et d'analyse pour extraire les idées principales et établir d'abord une synthèse des réponses et ensuite un rapport.

Le rapport très élaboré et détaillé de plus de 100 pages est terminé et disponible.

Les résultats sont d'une grande importance pour la suite des travaux de la Commission éducation et culture. Ils sont la source pour les contenus de la Conférence «Image professionnelle et éthos des enseignants» qui se tiendra en avril à Strasbourg (cf. Autres activités).

Ce projet a été réalisé en étroite coopération avec l'équipe du Programme Pestalozzi de la Direction générale de la démocratie (DG II).

b. L'accès aux media numériques pour tous

Responsable : Harry Rogge

Le groupe de travail a continué son travail de réflexion et de préparation d'un papier de base concernant cette thématique cruciale et novatrice autant au niveau social qu'éducatif.

En mai, un sous-groupe de travail (Lena Axelsson, Harry Rogge, Didier Schretter, Emil Valdellin) s'est rencontré à Bruxelles afin de travailler des aspects spécifiques pour l'élaboration du papier de base :

- aspects sociétaux ;
- aspects éducatifs ;
- aspects politiques ;
- aspects financiers/économiques.

Au nom de la Commission, Didier Schretter a participé à la Conférence « La transparence pour la protection de la Liberté sur Internet : un engagement partagé » qui s'est tenu en septembre à Strasbourg. Une synthèse sera mise à disposition lors de la réunion en janvier 2014.

c. Apprendre l'histoire : devenir un citoyen européen

Responsable : Yosanne Vella

Le groupe de travail a continué son travail sur les thématiques :

- préparer pour la démocratie ;
- l'histoire de la femme ;
- comment détruire des préjugés ;
- l'abus de l'histoire.

Deux projets importants « Navigate », un projet du Conseil de l'Europe et « Historiana », un projet d'Euroclio, ont été évalués par le groupe de travail et un rapport a été écrit et transmis au responsables des projets.

Le groupe de travail coopère avec la Division des politiques éducatives du Conseil de l'Europe.

d. Vivre ensemble

Responsable : Karl Donert

Le groupe de travail est conscient de l'importance de ce domaine pour le futur des sociétés européennes et mondiales.

Il s'agit d'analyser ce qui se vit réellement. De quoi sommes-nous témoins ? Pour janvier 2014, apporter une contribution sur des réalisations centrées sur le développement de la citoyenneté active, dans l'Europe d'aujourd'hui.

Il convient de tenir compte de ce qui a déjà été fait par le Conseil de l'Europe (Le Livre Blanc et Le rapport du vivre ensemble) et de ce que l'on veut faire de neuf.

Un papier de base a été développé, qui sert comme pont de départ pour la production d'un recueil des bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la citoyenneté active au sein des ONG membres du groupe de travail et d'élaborer des recommandations pour l'éducation, afin de promouvoir le « vivre ensemble » dans des contextes différents.

Comme le groupe de travail est à ses débuts, ce sera un travail qui sera fini après la fin de l'actuel mandat de la Commission.

Gabriel Nissim a animé la réunion du mois de janvier sur la thématique de la médiation dans le domaine du vivre ensemble et a fait une intervention enrichissante et informative qui a déclenché une vive discussion.

e. Le groupe de travail « La dimension religieuse du dialogue interculturel »

Responsable : James Barnett

Le groupe de travail a élaboré un rapport qui sera présenté lors de la réunion de la Commission éducation et culture en janvier 2013.

Ce rapport est une base importante pour le travail du groupe « Vivre ensemble ».

B. Autres activités

a. Participations aux conférences

La 24^{ème} session de la Conférence permanente des ministres de l'éducation : Gouvernance et éducation de qualité, Helsinki 26-27 avril 2013

La Commission éducation et culture a été représentée par sa Présidente, Sabine Rohmann, son Vice-président, Harry Rogge et le Président de l'Association européenne des parents (EPA), Johannes Theiner.

Trois grandes thématiques ont été discutées en plénière et dans des ateliers :

- décentralisation, participation sociale et autonomisation des autorités locales dans la gouvernance de l'éducation ;
- éthique et intégrité en matière d'éducation (avec un accent particulier sur le comportement éthique des enseignants et l'intégrité dans l'enseignement supérieur et la recherche) ;
- participation des parents, des enseignants et des élèves dans la gouvernance et la gestion de l'éducation et l'éducation de qualité.

Les ministres ont adopté une déclaration sur la thématique « Gouvernance et éducation de qualité ».

La présidente de la Commission éducation et culture a souligné dans son allocution, les changements de nos sociétés et les répercussions sur l'éducation et les changements dans le domaine éducatif à entamer.

b. Les réunions du Comité directeur pour les pratiques et politiques éducatives (CDPPE)

La Conférence des OING est représentée au CDPPE ainsi qu'au bureau du CDPPE par la Présidente de la Commission éducation et culture.

En 2013, elle a participé à :

- la réunion plénière du CDPPE en mars ;
- deux réunions du bureau du CDPPE (juin et décembre) ;
- une réunion informelle du CDPPE à Belgrade en octobre – réunion où la mise en œuvre de la déclaration des Ministres a été discutée.

c. Rencontre avec la Commissaire de l'éducation, culture, jeunesse et le plurilinguisme

Lors de la 13^{ème} foire européenne du livre des enfants et de la jeunesse, inauguré par sa Présidente, Doris Pack (membre du Parlement Européen) le 13 mai à Sarrebruck, la Présidente de la Commission éducation et culture de la Conférence des OING a eu l'occasion d'accompagner la Commissaire, Androulla Vassiliou, et de discuter avec elle les défis et les perspectives de l'éducation en Europe du XXI^e siècle.

d. Conférence « L'Europe et le monde »

La Vice-présidente de la Commission éducation et culture a présenté lors de la Conférence « L'Europe et le monde » organisée par la DGII en mars 2013 à Strasbourg, ses recherches sur la thématique « Utiliser l'enseignement de l'histoire afin de combattre l'islamophobie ».

Mme Vella a également présenté les travaux du groupe de travail dont elle a la responsabilité.

e. Séminaire des DAREIC de la France (Délégation Académique des Relations Européennes et Internationales et la Coopération)

Lors de leur visite au Conseil de l'Europe, la Présidente de la Commission éducation et culture a fait une intervention sur « Les défis et perspectives de l'éducation en Europe du XXI^e siècle.

C. Réunions plénières

a. La diversité et le vivre ensemble

Lors de la session en janvier 2013, a eu lieu une réunion sur la thématique de la diversité avec Gianluca Silvestrini; Chef de la Division gestion de la diversité de la DGII. Il s'agissait d'un premier échange entre la DGII et la Conférence des OING sur les perspectives des travaux et projets dans le domaine. Un sujet à suivre.

b. La culture numérique et les enjeux pour l'éducation

Lors de la réunion de la Commission éducation et culture en juin 2013, Richard Stock, Directeur du Centre européen Robert Schuman et membre du présidium d'EUnet, a fait une intervention sur la thématique de la culture numérique et les enjeux pour l'éducation. Cette intervention très informative a démontré l'impact massif sur l'éducation formelle, non formelle et informelle qui changera profondément l'éducation dans les années à venir.

D. La conférence « image et éthos professionnel des enseignants », Strasbourg, 24-25 avril 2014

Conférence en préparation en 2013.

3. Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux

Présidente : Anne-Marie Chavanon, Vice-présidents : Vera John-Mikolajewski et Israël Mensah, Rapporteur : Edith Wenger

En 2013, la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux s'est focalisée sur les grandes thématiques liées à son mandat, faisant écho aux objectifs prioritaires de développement de la démocratie et du « vivre ensemble » du Conseil de l'Europe. Elle l'a fait en prenant le parti de toujours croiser les enjeux par un regard transversal, notamment en favorisant la pluridisciplinarité dans l'organisation de ses table-rondes et la constitution de ses groupes d'experts.

Il est important de souligner que chacune des interventions de la commission a été guidée par la recherche du dialogue entre gouvernants et gouvernés, avec un recours permanent à une collaboration au sein du quadrilogue du Conseil de l'Europe.

Parmi ses objectifs clé :

- la prise en compte de la complexité des dimensions humaine et territoriale dans le débat politique ;
- la recherche d'une démocratie véritable et inclusive sur le territoire européen mais aussi dans les pays du voisinage, avec la participation des jeunes, des femmes et des exclus ;
- une contribution aux grands débats mondiaux liés au développement durable ;
- le soutien aux ONG membres de la commission engagées dans des actions humanitaires d'urgence.

A. Déclarations et autres activités

a. Adoption d'une déclaration pour une Démocratie véritable, travail initié et piloté par Giuseppe Guarneri, dont le rapporteur était Jean-Bernard Marie. Ce texte, adopté après un large débat par la Commission et par la Conférence des OING en janvier 2013, a eu le mérite de reprendre, d'étudier et d'actualiser un travail antérieur, de qualité mais abandonné, du Conseil de l'Europe, qui peut aujourd'hui servir de cadre de référence sur l'ensemble des aspects de la démocratie dans la vie des citoyens. Il fera l'objet d'une déclinaison par secteur au cours des prochains mois.

b. Adoption d'une [résolution pour une réduction des inégalités liées à la paupérisation dans les démocraties européennes](#). Ce travail a été initié et présenté lors de la session de janvier 2013 par Daniel Zielinski, Président d'honneur de la Conférence des OING, délégué du Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale. Le texte a été adopté par voie électronique par les membres de la commission puis, la conférence des OING ayant donné son aval, par la Commission permanente en février.

Il s'agissait d'une contribution à la Conférence européenne « Pauvreté et inégalité dans les sociétés de droits humains, le paradoxe des démocraties » co-organisée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe du 21 au 23 février 2013, à Strasbourg, et pour laquelle la Commission avait reçu Gilda Farrell, Chef de la Division pour la Recherche et le développement de la cohésion sociale.

La résolution, qui contient un éventail de propositions à destination des gouvernements et des collectivités locales, a été diffusée lors de la manifestation précitée et mise sur les sites internet respectifs de la commission et de la conférence des OING. Certaines mesures novatrices devraient faire l'objet d'un suivi avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et les directions du Conseil de l'Europe concernées.

c. Adoption d'une [Déclaration « Climat et droits de l'Homme »](#), par voie électronique, en octobre 2013, contribution apportée par la commission, sous la direction d'Edith Wenger, responsable du Groupe de travail ad hoc, au Sommet de la Convention-cadre sur le changement climatique (UNFCCC) qui s'est tenu en novembre 2013 à Varsovie. Ce texte, diffusé auprès des organes compétents de l'ONU, des ONG présentes, et sur internet appelle les gouvernements à sortir du cadre strict des réductions des gaz à effet de serre et à intégrer la protection des droits de l'Homme, en prenant en compte l'implication de tous les phénomènes liés au changement climatique sur la jouissance de ces droits

d. Réflexion sur la gouvernance des grandes métropoles, en juin 2013, suivie d'un appel lancé aux autorités turques face à la répression de manifestations de rue à Istanbul dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain controversé. Etaient invités par la commission, Jeffrey Donaldson, membre de l'assemblée parlementaire, auteur d'un rapport sur « La Gouvernance des grandes métropoles », Kayhan Karaca, correspondant Europe de NTV Turquie, qui a donné sa lecture des événements. Ce débat se voulait une contribution au rapport parlementaire mais aussi à une approche plus apaisée de la démocratie dans les grands centres urbains. Il a ainsi permis d'entendre Nicolas Detrie, Directeur de Yes We Camp, responsable d'une initiative citoyenne conduite par les jeunes à Marseille.

e. [Un courrier appelant à une plus grande écoute de la population](#), co-signé par les présidentes de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux et la Présidente de la Commission droits de l'homme, Annelise Oeschger, a été envoyé, via la Représentation permanente turque, au président Abdullah Gül et au premier Ministre de la Turquie R. Tayyip Erdoğan, de même qu'à l'ancien Président de l'Assemblée parlementaire, Mevlüt Çavuşoğlu et à la Vice-présidente du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe Gaye Doganoglu avec lesquels la commission et la Conférence avaient précédemment mené une action pilote au Conseil de l'Europe en matière de participation.

f. [Soutien et diffusion de l'appel de Médecins du Monde à la Syrie](#). A la suite d'un débat sur la Syrie au cours de la session de juin, dans lequel sont intervenus Pierre Salignon, Directeur mondial de Médecins du Monde et Jean-Pierre Estival, auteur d'un ouvrage sur ce pays, la commission a décidé d'apporter l'appui de ses réseaux à l'appel lancé par l'ONG en application des conventions de Genève, pour que les civils et les blessés, les médecins et les chirurgiens torturés et exécutés soient protégés, pour que les hôpitaux soient sanctuarisés et que chaque individu ait le droit de recevoir une aide médicale sans discrimination.

g. [Appel à la responsabilité et la cohésion sociale en faveur de la ville de Lampedusa](#). A l'occasion de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL), la présidente et les vice-présidents de la commission, Israël Mensah et Vera John-Mikolajewski ont lancé un appel commun au nom de la commission pour :

- réclamer le respect de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux afin que les interceptions lancées par FRONTEX - l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures - s'accompagnent de mesures de sauvetage efficaces, conformes aux droits humains et aux droits des réfugiés, afin que la résistance physique, en cas de naufrage, ne tienne pas lieu de seul critère d'admission sur notre sol ;
- Que soient réexaminés les traités internationaux consacrés aux droits des réfugiés.

Ils ont invité les Etats de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à établir une véritable politique de coopération en matière d'asile et d'immigration, et à participer avec

détermination à la lutte contre l'activité criminelle des trafiquants et des passeurs de migrants clandestins. La présidente a par ailleurs adressé un soutien écrit au maire de Lampedusa.

h. Adoption d'une recommandation et d'une résolution. Le groupe de travail « Inclure les perspectives d'égalité entre les hommes et les femmes dans les processus politiques et démocratiques particulièrement pendant et après les conflits » dont la responsable est Anje Wiersinga, a été particulièrement actif, assurant le suivi et la diffusion des textes adoptés par la commission et par la Conférence des OING qui exhortent la communauté internationale à écouter les femmes et leurs représentants dans les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée, à soutenir leur point de vue, leurs exigences et les priorités et de les porter à l'attention des autorités de ces pays.

- Le groupe de travail a élaboré une nouvelle recommandation et une résolution sur « L'égalité du genre - une condition du succès des révolutions arabes » qui ont été adoptées par la Conférence des OING en Janvier 2013 ;
- Sur l'initiative du Groupe de travail et avec le soutien et la participation de tous les piliers du Conseil de l'Europe, le groupe de travail a organisé en janvier 2013, à Strasbourg, une table ronde sur le thème « Soutenir les souhaits, demandes et priorités des femmes dans le monde arabe » ;
- Une recommandation sur l'utilisation des violences sexuelles comme arme politique a été approuvée par la commission, par voie électronique, en juin 2013. Elle a été suivie par le groupe de travail en collaboration avec Karama et WO=MEN. Cette dernière association est une plate-forme hollandaise qui se consacre à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes partout dans le monde. Un side-event sur ce thème est en préparation pour la session de juin 2014.

i. Diffusion du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel. La commission a largement contribué à la diffusion du Code de bonne pratique, tant au sein du conseil de l'Europe que de ses propres ONG. Un groupe d'experts sur le Code piloté par Antonella Valmorbida travaille en collaboration étroite avec la commission.

La Vice-présidente, Vera John-Mikolajewski, a représenté la commission au séminaire sur « La participation civile au processus décisionnel : le chemin de l'Ukraine vers les standards européens » en novembre à Kiev.

La commission a participé à la mise en place d'un groupe de réflexion Conférence des OING/Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur l'élaboration d'une version du Code de bonne pratique destiné aux élus locaux.

B. Participation aux activités des autres organes du Conseil de l'Europe, dont certaines dans le cadre du quadrilogue

a. Plate-forme d'acteurs sur la stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local. Il a été notamment demandé à la Présidente de la commission de présider la dernière de ces réunions qui rassemble, depuis 2008, des représentants du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Conférence des OING. Cet organe a dans ses missions celle d'attribuer aux Etats qui le souhaitent la faculté de décerner un label de bonne gouvernance à leurs collectivités locales méritantes.

b. Séminaire sur la bonne gouvernance démocratique au niveau local et régional, Strasbourg, 17 et 18 juin 2013 L'objectif a été de faire connaître de bonnes pratiques dans le domaine de la participation.

c. Forum mondial de la démocratie. La commission a contribué à l'échange d'expérience et à l'analyse du phénomène participatif numérique par la promotion de l'exemple de Wikicity, pratique innovante de la ville de Porto Alegre. Plusieurs ONG membres de la commission, en particulier EUROGEO, EACY, CITI, et IWA ont participé très activement aux débats de l'atelier 13 dont la présidente de la commission était l'un des intervenants.

d. Convention européenne du Paysage : trois niveaux de participation

- 7^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg 26 et 27 mars 2013) - à l'invitation de la présidence andorrane du Comité des Ministres. Cette conférence, qui accueille Etats et ONG, s'est tenue à Strasbourg. La présidente de la commission, Anne-Marie Chavanon (FIHUAT), est intervenue dans les discours d'ouverture et des membres de la commission, Patrice Collignon (RED), L. E. Bouche-Florin (ECTP) et Gerhard Ermischer (Civilscape), Président du Groupe de travail « Le paysage, outil de cohésion sociale menacé ».
- Jury du Prix européen du paysage –, lors de l'examen des candidatures de ce prix bisannuel, qui a eu lieu les 16 et 17 mai 2013, la Présidente de la commission a soutenu la qualité participative des projets présentés ;
- Ateliers européens du Paysage de Cetinje (Monténégro – 1 au 3 octobre 2013) sur le thème « Les territoires du futur, identification et qualification des paysages, un exercice de démocratie » intervention de la Présidente de la commission, dans les discours d'ouverture et des ONG le Conseil Européen des Urbanistes (CEU), ONG pour la Convention européenne du paysage (CIVILSCAPE) et la Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT) au cours des ateliers.

e. CEMAT : Démocratie et territoires. La commission a contribué aux travaux du Comité des Haut fonctionnaires de la CEMAT (Conférence européenne des Ministres de l'aménagement du territoire). N'ayant pu se rendre à Athènes, ses membres l'ont fait par voie électronique - contributions de l'Association Internationale Ruralité-Environnement-Développement (RED), CEU et FIHUAT.

f. Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) – Intervention pour équilibre territoire et culture

g. Comité européen pour la démocratie locale et régionale (CDLR)

La commission est intervenue au nom de la Conférence des OING sur la quasi-totalité des thématiques abordées, notamment l'impact de la crise sur les collectivités locales et les procédures participatives.

h. Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ) et Conseil Mixte pour la Jeunesse (CMJ). Le Vice-président Israël Mensah a participé aux réunions de ces organes à Budapest du 3 au 5 avril et à Strasbourg du 14 au 16 octobre 2013. A Strasbourg, il a plaidé en faveur d'une prorogation de la campagne du Conseil de l'Europe « Mouvement contre le discours de haine ». Il a contribué à développer les axes principaux (innovation démocratique, participation et diversité) développés en coopération avec l'Union européenne et la Fédération de la Russie

i. Centre Nord-Sud

Le Vice-président Israël Mensah a représenté la commission au Forum de Lisbonne qui s'est tenu sur le thème « Valoriser la société civile comme acteur de gouvernance: Perspectives pour le Sud de la Méditerranée » les 6 et 7 novembre 2013. Il est intervenu sur la nécessité d'une réciprocité des attentes du Nord et du Sud pour la création des conditions d'une véritable cohésion sociale. Il a rappelé l'urgence d'un partenariat nécessaire entre la société civile et les élus pour le sud de la Méditerranée afin de construire les démocraties pluralistes pour valoriser la société civile comme acteur de gouvernance.

j. Forum européen des conseils municipaux de la jeunesse, organisé par le Conseil pour la Justice, l'Égalité et la Paix (COJEP), Ankara, 10-14 septembre 2013. A la demande d'Israël Mensah, Jean-Marie Heydt a représenté la Conférence des OING sur le thème des jeunes et des réseaux sociaux. Il est intervenu sur la participation des jeunes au processus démocratique avec les structures décisionnelles politiques de proximité que sont les mairies

k. Plate-forme de communication de la société civile du Belarus – La responsable du groupe d'experts sur le Code de bonne pratique, Antonella Valmorbida, est intervenue lors de la réunion sur la plate-forme de communication des ONG du Belarus, les 14 et 15 juin 2013 à Varsovie.

C. Groupes de travail

- Citoyenneté européenne, responsable : Hélène Pichon (Centre d'Etude et de Prospective Stratégique, CEPS)
- Changement climatique et droits de l'homme, responsable : Edith Wenger (Bureau Européen de l'Environnement, BEE)
- Cohésion sociale et dialogue interculturel, responsable : Israël Mensah (Office International de l'Enseignement Catholique, OIEC)
- Suivi de la déclaration sur une démocratie véritable, responsable : Jean-Bernard Marie (Conférence des Commissions Justice et Paix d'Europe, Justitia Pax)
- Inclure les perspectives d'égalité entre les hommes et les femmes dans les processus politiques et démocratiques, particulièrement pendant et après les conflits, responsable : Anje Wiersinga (Alliance Internationale des Femmes, AIF)
- Evolutions politiques et sociales dans les pays du Moyen-Orient et du Sud de la Méditerranée, responsable : Jean-Pierre Estival (Association Européenne des Cheminots, AEC)
- Habitat et santé, responsable : Bernard Aubert (Association Internationale des Urbanistes, AIU)
- Le paysage, outil de cohésion sociale menacé, responsable : Gerhard Ermischer (ONG pour la Convention européenne du paysage, CIVILSCAPE)
- Migrations et démocratie: situation, problématiques et exemples de réponses apportées, responsable: Sylvano Marseglia et Jean-Claude Gonon (Association Européenne Des Enseignants, AEDE)
- Relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, responsable : Claude-Laurent Genty (Confédération Internationale des Travailleurs Intellectuels, CITI)

D. Alimentation de sites internet anglais et français et page Facebook

<http://democratie.weebly.com/>

<http://democracy-cinqos.weebly.com/index.html>

[Page facebook de la commission](#)

4. L'experte égalité homme femme

Betty Doornenbal, Experte égalité homme femme

Objectif général

Promouvoir les droits de l'homme / l'égalité entre les hommes et les femmes dans la théorie et la pratique.

Priorité 2013

Promouvoir la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO), adoptée en 2011 par le Comité des Ministres (également connue sous le nom de Convention d'Istanbul).

"Il s'agit du premier instrument juridiquement contraignant au monde qui met en place un cadre juridique complet pour prévenir les violences, protéger les victimes et mettre un terme à l'impunité des auteurs de tels crimes. Elle définit et érige en infractions pénales diverses formes de violences contre les femmes – dont le mariage forcé, l'excision, le harcèlement, la violence physique et psychologique et les violences sexuelles." (Communiqué de presse du Conseil de l'Europe, avril 2011).

Principales activités en 2013

Représentation de la Conférence des OING et participation aux travaux de la [Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes \(GEC\)](#). La Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) a été créée en 2012 pour aider à garantir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'ensemble des politiques du Conseil de l'Europe et combler l'écart entre les engagements pris au plan international et la réalité que vivent les femmes en Europe.

Principaux thèmes en 2013:

- Les médias et l'image de la femme. Une conférence a été organisée par la GEC sur ce thème à Amsterdam;
- Ratification et entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul ;
- "Agissons contre le viol ! Utilisons la Convention d'Istanbul!". Initiative commune du Conseil de l'Europe et du Lobby européen des femmes (LEF).

Nos modèles de lettres pour écrire aux gouvernements et aux parlementaires afin de les prier de ratifier la Convention d'Istanbul ont été très appréciés par les membres de la GEC qui les ont rediffusés. Les OING dotées du statut participatif ont reçu des [modèles de lettres](#) par courriel.

Participation aux travaux:

- du réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, [Commission sur l'égalité et la non-discrimination](#). Collaboration sur ce thème avec son président, José Mendes Bota.
- du réseau parlementaire contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, [Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable](#).

Suivi des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lancement et modération le [groupe de travail « Prévenir et combattre la violence contre les femmes, la violence domestique et la traite des êtres humains »](#) de la Commission droits de l'homme de la Conférence des OING.

Participation au Groupe librement constitué sur l'égalité de la Conférence des OING en y ayant des échanges de vues et d'expériences sur l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'équipe a fonctionné comme un lobby pour l'égalité entre les hommes et les femmes et la parité en abordant les membres de l'Assemblée parlementaire et en proposant des amendements à leurs rapports ;

Collaboration pour créer le [Groupe de travail « Prévenir et combattre la violence contre les femmes, la violence domestique et la traite des êtres humains »](#).

Participation aux activités du Groupe de travail sur « Les perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques, particulièrement pendant et après les conflits ».

Soutien à la table ronde organisée en marge de la session de la Conférence des OING en janvier sur le thème [« Soutenir les souhaits, demandes et priorités des femmes dans le monde arabe »](#)

Rédaction et publication d'un [article de promotion de la ratification de la Convention d'Istanbul](#) (en hollandais).

Oratrice lors d'une réunion d'experts sur la ratification de la Convention d'Istanbul organisée par le Conseil néerlandais des femmes (organisation faîtière) en coopération avec le Lobby européen des femmes et le Conseil de l'Europe, La Haye.

Allocution devant la Commission droits de l'homme de la Conférence des OING sur le thème : la Convention d'Istanbul et le rôle que les ONG peuvent jouer pour en promouvoir la ratification.

III. CONCLUSIONS

Nous venons d'assister aux travaux des trois Commissions et des groupes de travail : nous y avons bien entendu pris en compte les activités inscrites dans les projets actuels et pour 2014 ! Mais nous avons intégré la prise de décisions, de processus, des ratifications de documents dont l'élaboration avait débuté en 2013. La Conférence travaille en continu.

Cela atteste bien de cette continuité et de la variété de ce qui a été réalisé en intégrant les apports conceptuels et concrets des 27 groupes de travail.

Nous devons valoriser tout cela, montrer la qualité et la richesse d'analyses et de propositions des OING de la Conférence et de leur apport pour l'ensemble de la société civile organisée et dans le cadre du quadrilogue.

Ce bilan annuel comprend ce qui a été mis en œuvre par les différents acteurs et il inclut les rapports des trois Commissions, les textes adoptés, les contributions spécifiques, les comptes rendus des groupes de travail, les carnets de bord et les informations parues sur le [site des organisations non gouvernementales travaillant en collaboration avec le Conseil de l'Europe](#).

C'est un volume très important et riche qu'il convient sans cesse d'utiliser, de relayer, de publier, de rendre visible, de valoriser, de présenter à tous les niveaux institutionnels et sur le terrain, comme l'a été et l'est encore notre contribution au « Vivre Ensemble ».

Ainsi nos activités s'inscrivent bien dans la permanence, au bénéfice de tous les citoyens européens.

IV. LES TEXTES ADOPTES

La Conférence des OING a adopté en 2013 plusieurs textes liés à ses thématiques de travail.

- [CONF/PLE\(2013\)DEC1](#)
Déclaration adoptée le 24 janvier 2013 sur "la démocratie véritable"
- [CONF/PLE\(2013\)REC1](#)
Recommandation adoptée le 24 janvier 2013 sur "Egalité de genre – Une condition du succès des révolutions arabes"
- [CONF/PLE\(2013\)REC2](#)
Recommandation adoptée le 24 janvier 2013 sur "L'évolution de la situation de la torture et des peines et traitements cruels, inhumains et dégradants dans les États membres du Conseil de l'Europe"
- [CONF/PLE\(2013\)RES1](#)
Résolution adoptée le 24 janvier 2013 sur « Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe »
- [CONF/PLE\(2013\)RES2](#)
Résolution adoptée le 24 janvier 2013 sur "Egalité de genre – Une condition du succès des révolutions arabes"
- [CONF/PLE\(2013\)REC3](#)
Recommandation adoptée le 27 juin 2013 sur la "Situation de la police et des syndicats de police en Tunisie"
- [CONF/PLE\(2013\)REC4](#)
Recommandation adoptée le 27 juin 2013 sur "Droits de l'Homme et religions"
- [CONF/PLE\(2013\)REC5](#)
Recommandation adoptée le 30 septembre 2013 par la Commission permanente au nom de la Conférence des OING sur l'avis du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG sur la "Loi portant amendement à certains textes de loi de la Fédération de Russie concernant la réglementation des activités des associations à but non lucratif remplissant la fonction d'agents étrangers"